

Cadres juridiques du travail social et du sport

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 28.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement sixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4S6ISM01
- > En savoir plus : UFR STAPS <https://ufr-staps.parisnanterre.fr/>

Présentation

La première partie de cet enseignement porte sur le fonctionnement associatif classique et les particularités propres aux associations sportives, ainsi que leur positionnement vis-à-vis de leurs différents interlocuteurs (structures du Mouvement sportif, administrations d'Etat, collectivités territoriales, autres partenaires).

La seconde partie est axée sur le cadre réglementaire de la protection de l'enfance et l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles pourront être mobilisées à titre d'illustration.

Objectifs

Compréhension du milieu associatif sportif, de l'organisation des services de l'Etat et des logiques des politiques locales

Évaluation

Un contrôle écrit

Sessions 1 & 2: un contrôle écrit. Modalités identiques pour le mode standard et le mode dérogatoire.

Pré-requis nécessaires

BAC+2

Compétences visées

Savoir être un intervenant connu et reconnu dans son approche des questions juridico-administratives dans sa structure et auprès de ses interlocuteurs, savoir appréhender les questions liées à la protection judiciaire de la jeunesse, à l'inclusion des pratiques sportives dans les processus de développement social.

Bibliographie

associations.gouv.fr; service-public.fr; sports.gouv.fr; ville.gouv.fr

Ressources pédagogiques

Plateforme cours en ligne (plans, documentation, extraits des supports présentés en séance)

Contact(s)

> **Mathieu Verly**

Responsable pédagogique
mverly@parisnanterre.fr